

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 23 mai, à 8 heures du soir.

Du zinc. (Suite).

Propriétés chimiques du zinc. — Toitures en zinc comparées aux toitures en tuiles et aux toitures en ardoises. — Précautions à prendre pour la conservation des couvertures en zinc. — Histoire de De La Folie. — Le zinc peut-il remplacer l'étain dans l'étamage des ustensiles de cuisine? — Galvanisation ou zincage du fer. — Dangers que présentent les objets en fer galvanisé. — Arsenic contenu dans le zinc du commerce. — Comment on préserve la fonte contre l'action de l'air et de l'humidité. — Etamage des différents métaux par l'intermédiaire du chlorure double de zinc et d'ammoniaque. — Du vitriol blanc ou couperose blanche. — Vitriol de Goslar. — Emploi du sulfate de zinc par les indienneurs et les vernisseurs.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 25 mai, à 8 heures du soir.

De la foudre. (Suite).

Du nombre de victimes de la foudre. — Des précautions à prendre en temps d'orage. — Globes fulminants. — Action par influence des nuages orageux sur la terre. — Feu Saint-Elme. — Des foudres progressives et ascendantes. — Des moyens de se garantir de la foudre.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 16 au 18 mai 1864 inclus.

NAISSANCES.

11 garçons et 16 filles.

MARIAGES.

Du 16. — Entre Auguste-Joseph Bayart, tisserand, et Hortense-Joseph Lepers, tisserand. — Lucie-Désiré Joui, fleur, et Clémence-Joseph Deforest, bobineuse. — César-Auguste Lesage, lamier, et Coralie Humel, bobineuse. — Charles-Louis-Joseph Carton, fleur, et Euse-Stephanie Defyre, rattacheuse. — François-Joseph Vanneste, journalier, et Céline-Hortense-Joseph Deschamps, journalière. — Bernard Martens, tisserand, et Joséphine-Caroline Houzé, journalière. — Louis Gheysens, emballer, et Marie-Pauline Devarve, couturière. — François-Alphonse Hauwel, journalier, et Hortense-Louise Dehaere, journalière. — Emmanuel Boelens, tisserand, et Joséphine-Joseph François, tisserand. — Auguste-Charles-Joseph Leveugle, journalier, et Elise-Joseph Herbaux, journalière. — Adolphe-Jos-ph Moulard, fleur, et Louise-Julie Flamencourt, journalière. — Charles-Jean Brackman, fondeur en fer, et Mélanie Degin, journalière. — Philippe-Joseph Chanry, fleur, et Juliette-Joséphine Delatre, rattacheuse. — Alexandre-Patrice Desurmont, journalier, et Elise-Désirée-Joseph Horant, journalière. — Alphonse-Achille Dornex, commis de bureau, et Léocadie Robbe, tisserand. — Achille-Joseph Maton, mécanicien, et Adélaïde-Gornelle-Louise Deladrière, sans profession. — Léandre Desbonnets, ourdisseur, et Eugénie-Anastasia Le-maire, dévideuse. — Désiré-Joseph Vanmenem, menuisier, et Rosalie-Pauline Namant, ménagère. — François-Joseph Petitherghe, tisserand, et Hortense-Eugénie Coucke, tisserand. — Achille-Joseph Kerkove, fleur, et Lucie-Joseph Olivier, rattacheuse. — Jean-Moïse Félix, ouvrier teinturier, et Florentine-Joseph Desreumier, bobineuse. — Frédéric-François Vuystraeten, fleur, et Isabelle-Louise Godu, rattacheuse. — Carlos-Joseph Lorthioir, couvreur de cylindres, et Adélaïde-Pélagie Casteels, bobineuse. — Charles-Antoine Cardon, journalier, et Virginie-Joséphine Decraene, bobineuse. — César-Joseph Câteau, fleur, et Juliette-Joseph Petit, rattacheuse. — Cyrien Arbon, fleur, et Sophie-Hyacinthe-Marie Drioux, bobineuse. — Achille-Baptiste-Joseph Mabeuc, tisserand, et Philomène-Joseph Debusio, bobineuse. — Pierre-François-Nicolas-Honoré Dubos, chéniiste, et Sophie-Joseph Carton, servante. — Louis-Philippe-Joseph Dessauvages, et Louise-Florentine Lamant, rattacheuse. — Henri-Joseph Delebecque, tisserand, et Victoire Serré, soigneuse. — Joseph Servais, ajusteur-mécanicien, et Coralie-Sophie-Joseph Lemoine, journalière. — Louis-Auguste Debovere, tisserand, et Alida Durieux, soigneuse. — Joseph-Désiré Delhoutte, ajusteur-mécanicien, et Rosalie-Sophie Gilquin, journalière. — Augustin Verscheide, marchand de parfumerie, et Louise-Florine Pollet, journalière. — Venant-Joseph Tiberphen, ourdisseur, et Sophie Rys, tisserand. — Ange Cayvey, tisserand, et Justine-Pauline Staens, soigneuse. — Désiré-Willebaldu Truyen, menuisier, et Marie-Françoise Letellier, repasseuse. — Pierre-Lévin Decuyper, tisserand, et Philomène Peelman, tisserand. — Charles-Henri Broutin, tisserand, et Céline Beghin, journalière. — Léon-Joseph Desprez, employé de commerce, et Marie-Amandine Dubron, journalière. — Stanislas-Joseph Jacob, mécanicien, et Marie Moulon, sage-femme.

Du 18. — Pierre-Joseph Duthoit, cultivateur, et Roseline-Augustine Hazebrouck, sans profession.

DÉCÈS.

Du 16. — Léonie Deborgravo, 33 ans, ménagère, épouse de Charles Degeyter, rue Neuve du Fontenoy. Du 17. — Albert Locquet, 32 ans, journalier, époux de Jeanne-Françoise Debnck, à la Basse-Masure. — Alphonse-Joseph Wattelet, 16 ans, place du Trichon. Du 18. — Clémence-Florine Delmotte, 18 ans, tisserand, célibataire, rue du Galon-d'Eau. — Augustin Boucheud, 30 ans, mécanicien, célibataire, à l'hôpital. — Constantin Broille, 75 ans, journalier, époux de Constant-Joseph Samain, rue du Galon-d'Eau.

Plus 6 garçons et 4 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture le 18 le 19 hausse baisse 3 % ancien. 66.60 66.75 + 15 + + 4 1/2 au compt. 93.25 94.00 + 75 + +

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances.

Paris, 19 mai 1864.

En se séparant, hier, sans avoir rien décidé, les plénipotentiaires de la conférence de Londres, se sont ajournés au samedi 28 mai. On présume, quoiqu'il arrive, que la suspension d'armes sera proposée.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de l'Empereur. On dit qu'il y a été question de plusieurs mesures considérables touchant l'administration intérieure.

Par un décret impérial communiqué aujourd'hui au Corps législatif, la session est prorogée jusqu'au 23 mai 1864, inclusivement. On a continué aujourd'hui la discussion du budget.

Dans sa séance d'hier, le Sénat a discuté longuement la loi sur les coalitions. M. le procureur général Dupin s'est élevé, avec beaucoup d'énergie, contre les dangers que présente, selon lui, le nouveau système. MM. Rouland et Baroche ont soutenu la constitutionnalité et l'opportunité de la loi. Au scrutin il y a eu 64 voix pour l'adoption et 13 voix contre.

La nomination du général Bazaine à la dignité de maréchal de France paraît se confirmer. On assure même que c'est S.M. Maximilien I<sup>er</sup> qui, en débarquant, doit remettre le bâton au général.

La chaleur est très forte à Paris. On reçoit de Londres d'excellentes nouvelles sur la situation des récoltes.

La commission du colportage a refusé, dit-on, l'estampille au nouveau livre de M. Edmond About, intitulé : le Progrès.

Il y aura fête mardi 24, à l'ambassade d'Angleterre à l'occasion du 46<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de la reine Victoria.

Lord Palmerston est parti samedi pour son château de Broadlands, où il passera les vacances de Pentecôte.

Un gros navire anglais dont le nom est inconnu, a fait naufrage sur la côte africaine, près de l'établissement espagnol d'Alhucemas. Trois hommes de l'équipage ont été noyés. 7 ont été conduits à Tanger sur un bateau du Rif. Le navire naufragé a été entièrement dévoré par les vagues.

Un petit vapeur anglais de commerce a été arrêté dans le canal de l'Eider par les autorités militaires prussiennes. Le consul d'Angleterre a obtenu que ce navire vint mouiller dans le port de Kiel, où il a été accueilli à son arrivée par des démonstrations très malveillantes de la part de la foule.

On prétend que le prince royal de Prusse s'est entendu à merveille à concilier les partis au quartier général, et que c'est ce qui lui a valu la confiance du prince Frédéric-Charles. Il n'en était pas ainsi auparavant, comme on le voit par un fait arrivé à Potsdam, il y a un an. Le prince royal avait invité à dîner le corps des officiers sans y comprendre son cousin le prince Frédéric-Charles. Pour se venger de cette omission, ce dernier fit battre la générale au moment même du dîner, et tout le corps d'officiers dut abandonner les plats fumants pour courir aux lieux de ralliement, y compris le prince royal en sa qualité de général de division. Ce tour fut cause que le prince Frédéric-Charles ne put paraître à la cour pendant six mois.

Le gouvernement confédéré vient d'accréditer près le Saint-Siège, un ambassadeur en la personne de M<sup>r</sup> Lynach, évêque de Charleston. Ce prélat est arrivé en Irlande par le dernier vapeur. Il est retenu à Cork par une légère indisposition.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

On lit dans le Moniteur d'aujourd'hui : « Depuis plusieurs jours un certain nombre de journaux français et étrangers repandent le bruit de modifications ministérielles, et commentent une prétendue lettre qui aurait été adressée à l'Empereur par S. Exc. le ministre d'Etat. » Cette lettre n'a point été écrite et il n'est question d'aucun changement dans la composition du ministère. »

Tribunaux.

Le verdict La Pommerais est commenté avec autant de vivacité et de diversité que l'ont été les débats de cette mystérieuse affaire. L'opinion publique, avec ses retours soudains, incline vers la pitié, après avoir montré une irritation véhémente. C'est ce qui arrive lorsqu'un drame judiciaire comporte plus ou moins d'obscurité. Disons qu'un arrêt extrême était seul possible. Ou bien La Pommerais devait être déclaré innocent, ou bien sa culpabilité n'admettait nulle circonstance atténuante. Tout, au contraire, dans les faits de la cause, dans les mobiles du crime et dans sa perpétration, avait un caractère aggravant. Les personnes qui trouvent la condamnation énorme auraient trouvé l'acquiescement scandaleux. Sachons nous incliner devant la double autorité du libre verdict des jurés et de l'impartialité éclairée des magistrats. Du reste, tout n'est pas fini. La Cour de cassation va être saisie ; elle examinera souverainement le procès dans son ensemble et dans ses détails. Puis, il y aura encore un suprême recours qui n'est jamais fait en vain.

FAITS DIVERS.

Un télégramme de Bruxelles, en date d'hier, annonce qu'un accident a eu lieu dans la journée sur la ligne de Namur à Dinant. Il y a eu déraillement et quatre voitures renversées. On parle de quatre morts et de sept personnes grièvement blessées. Les détails manquent.

M<sup>r</sup> Fajet, désigné comme coadjuteur de feu M<sup>r</sup> Malou, du vivant de cet illustre prélat, sera probablement préconisé sous peu de jours évêque de Bruges. M<sup>r</sup> Fajet est prélat de la maison de Sa Sainteté, vicaire capitulaire du diocèse et docteur de l'Université catholique de Louvain, qui s'honore de l'avoir compte parmi ses élèves.

La Pommerais, en rentrant mardi à la Conciergerie après sa condamnation, a manifesté un vif contentement d'être entièrement débarrassé des soucis de sa lutte avec l'accusation. Il n'a plus qu'un désir, celui de mourir au plus vite. Aussi ne voulait-il pas se pourvoir en cassation. Mais sur l'invitation de M. Lachaud, son défenseur, le condamné a changé d'avis. Hier matin il a consenti à signer son pourvoi. Depuis son arrestation La Pommerais n'avait jamais mangé avec appétit d'appétit ni aussi longtemps dormi. Il ne s'est réveillé qu'après neuf heures d'un sommeil profond non interrompu.

Des jurés ont fait connaître leur intention de signer une demande en commutation de peine. Déjà le président du jury de jugement et un de ses collègues ont signé cette demande. On assure que M. le président de Boissieu aurait promis de ne pas donner un avis défavorable à propos de cette requête.

Au sujet du procès Couty, on a fait cette remarque assez curieuse : Il n'y avait parmi les 32 jurés de la session aucun médecin. Dans la session qui vient de s'ouvrir, on compte sept docteurs. Un peu plus tard, Edmond de La Pommerais allait être jugé par ses anciens collègues.

Les ambassadeurs japonais, si curieux, comme on sait, de toutes les merveilles européennes, paraissent n'avoir, jusqu'à présent, rien rencontré qui les intéresse au même degré que la palpitante affaire La Pommerais.

On ne se doutait guère de ce raffinement de curiosité ultra-orientale. et ce fut par hasard que l'autre jour quelq'un leur paraphrasait, en lisant un journal, les principaux passages de l'acte d'accusation et quelques traits des premiers interrogatoires.

L'effet de ces indications fugitives fut, paraît-il, incroyable. Ces hommes d'un des pays les plus étranges ont aussitôt senti et apprécié avec une merveilleuse intensité de ravissement le sens, la portée et l'intérêt du drame judiciaire.

Ce qui les stupéfie le plus et ce qui les enlève dans de véritables extases d'admiration, c'est le spectacle d'une magistrature impartiale et appliquée de bonne foi à la recherche du vrai et du juste ; c'est aussi le développement, la marche assurée, directe, envahissante de cette enquête, véritable chef-d'œuvre, en effet, de perspicacité, d'intelligence et de patience ; c'est enfin et par-dessus tout ces révélations de la mort interrogée par la science, ces ressources miraculeuses de la chimie et de la dissection légo-médicale, ces dissertations si compliquées et si riches d'observations, de connaissances, de finesse logique, qui les renversent complètement et les plongent pendant des heures entières dans les abîmes d'une méditation silencieuse.

Par une singulière coïncidence, en même temps que le procès La Pommerais se déroule devant le jury, l'affaire Lesurques reparait dans les préoccupations publiques. On sait que le Corps législatif après une longue discussion, a voté le remboursement à la famille de la somme de fr. 54,385—35 avec les intérêts depuis 1796, retenue par l'Etat pour le montant du vol de la malle-poste de Lyon, sur les biens de Joseph Lesurques.

Il est, dit-on, question de donner le nom de rue Meyerbeer à l'une des nouvelles voies de Paris. On a la rue Rossini, la rue Auber. Il est de toute justice qu'il y ait la rue Meyerbeer.

Il a été enregistré la semaine dernière, à Londres, 34 naufrages ; total pour l'année courante, 760 naufrages.

En Espagne, le ministre de Fomento a envoyé au gouverneur de Malaga une quantité de semence de coton afin que les agriculteurs de cette province fassent des essais convenables pour acclimater sur le territoire de la côte cette plante si productive. L'autorité civile de la province a chargé la section d'agriculture, d'industrie et du commerce, de distribuer la semence.

Une affaire importante avait appelé dernièrement à Bergerac deux illustrations de barreaux étrangers : M. Sénard, avocat à Paris, ancien président de l'Assemblée constituante et M. Lafon, avocat à Bordeaux, ont plaidé devant le tribunal civil de cette ville, dans un procès où s'agitaient de graves intérêts. On contestait la validité d'un testament, en s'appuyant sur ce qu'il avait été fait par une personne en faveur de son médecin, qui l'aurait traitée dans une maladie dont elle était atteinte à l'époque de la disposition et qui se serait prolongée jusqu'à la mort du testateur.

Ce système, soutenu par M. Lafon, a été combattu par M. Sénard. Pendant trois jours, l'attention du nombreux auditoire qui se pressait dans la salle trop restreinte des audiences, a été constamment captivée par la parole éloquentes des deux éminents

orateurs, et, à la suite de brillantes répliques, la cause a été continuée pour les conclusions de M. le procureur impérial.

On lit dans l'Impartial Dauphinois :

Deux jeunes gens de Saint-Firmin, les frères Freynet, cherchaient une source dans leur propriété, au hameau du Villard-Saint-Firmin. Ils avaient creusé dans un coteau de cailloux roulés une galerie de plus de 100 mètres. Le samedi 7 mai, au matin, une portion de la galerie s'est effondrée. L'un des frères Freynet a été tué sur le coup ; l'autre a eu les jambes prises dans l'éboulement. Ce dernier n'était pas blessé, mais ses pieds étaient engagés dans des pièces de bois prises elles-mêmes dans les terres ébouleées ; il lui était impossible de se dégager, et le moindre de ses mouvements déterminait autour de lui la chute de pierres et de terre sous lesquelles il courait le danger d'être enseveli. Il était, du reste, possible d'arriver jusqu'à lui, car l'éboulement n'avait pas obstrué complètement la galerie et avait laissé dans la partie supérieure un espace libre de 50 centimètres environ, par lequel on pouvait, en rampant pendant quelques mètres, le voir et lui parler. On a pu ainsi lui faire passer quelques aliments.

Mais il était aussi difficile que périlleux de le dégager ; on y a travaillé sans interruption jusqu'à lundi à six heures du soir ; mais on n'a plus trouvé qu'un cadavre. Le préfet des Hautes-Alpes, l'ingénieur des ponts-et-chaussées, le substitut du procureur impérial s'étaient rendus sur les lieux où ils ont passé la nuit du dimanche au lundi.

Tout le monde, dans ce cruel événement, a fait son devoir. Grâce au dévouement du vicaire de Saint-Firmin, le malheureux Freynet a pu recevoir les consolations de la religion. M. l'abbé Lafont, bravant le danger de partager le sort de celui qu'il allait secourir, a pénétré jusqu'à lui et lui a administré les sacrements. Nous sommes heureux, de signaler ce courageux accomplissement des devoirs du prêtre. Nous ne devons pas non plus passer sous silence l'énergie et le dévouement de M. l'ingénieur Lefèvre qui, pendant 36 heures, sans s'éloigner un seul instant, pénétrant constamment dans la galerie pour diriger les travaux et soutenir le moral des ouvriers, a montré toutes les qualités d'un homme de tête et de cœur. Rendons enfin un hommage mérité à un modeste maître mineur piémontais, le nommé Biava, qui est resté, depuis le commencement des travaux jusqu'à la fin à la tête des travailleurs, plaçant lui-même tous les boisements, exposé sans cesse au danger, et qui a excité l'admiration et les sympathies de tous.

Le muguet de mai fleurit dans les mois dont il porte le nom. C'est la fleur aimée du peuple. On l'appelle aussi le lis de mai, le lis des vallées.

Respire à l'air frais, le parfum du muguet n'a aucun inconvénient ; dans une chambre close, il en est autrement. En voici un triste exemple que cite l'Opinion nationale :

La dame C... demeurant rue des Trois-Moulins, avait reçu, avant-hier, la visite d'une de ses amies habitant la campagne, et qui avait apporté une véritable brassée de muguets. Elle plaça provisoirement ses fleurs dans un grand pot qui se trouvait dans un cabinet où couchait sa petite fille âgée de six ans, d'une constitution faible et malade. Le soir, on oublia de retirer les fleurs, et la porte du cabinet fut close.

Hier matin, la dame C... étonnée de ne pas entendre comme à l'ordinaire le babillage de son enfant, alla voir si elle dormait. Son sommeil ne lui sembla pas naturel. Elle essaya, mais vainement, de l'éveiller. Effrayée, elle appela un médecin, qui, après examen, déclara que l'enfant avait succombé à l'asphyxie déterminée par l'acide carbonique qu'avaient dégagé les fleurs restées dans le cabinet.

Une correspondance parisienne raconte l'anecdote suivante à propos de M. Salomon de Rothschild, fils du célèbre banquier, qui vient de mourir :

A peine débarrassé des lisières du collège, M. Salomon se jetait dans la vie avec une certaine ardeur et ne manifestait qu'un goût médiocre pour les affaires de banque et de bourse ; un jour, dit la chronique, son père le fit venir dans son cabinet et prenant à dessin un air de gravité que la circonstance n'exigeait pas, il le fit croire au jeune Salomon que ses prodigalités pouvaient ébranler les crédits de la maison ; il ajouta qu'un voyage à l'étranger était devenu nécessaire, et que si son fils voulait consommer sa ruine, il le pourrait ; en disant cela il lui remettait un blanc-seing.

Salomon fut ému tout à la fois de ces reproches et de la marque de confiance que lui donnait son père ; il partit pour les Etats-Unis, et loin d'abuser du blanc-seing, il fit si bien qu'il réalisa une fortune et revint à Paris avec le goût des affaires.

La chronique ajoute (et je lui en veux de cette addition qui me gêne tout mon plaisir) que le père ne s'était pas aveuglément fié à son fils et l'avait fait secrètement accompagner par une personne qui avait dans sa poche la révocation du blanc-seing, pour servir en cas de besoin.

Pour tous les articles non signés, J. REBOUX.

KERMESSES.

Dimanche 22 mai. Anstaing, Chapelle-d'Armentières, Englos, Esquermes, Fives, Fretin, Halluin, Hem, Seclin, Wambrechies, Wasquehal, Wicres.

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, DU 17 MAI, DU 18 MAI. Rows include various financial instruments like 2 0/0 compt., Dito fin cour., Oblig. Trésor, etc.

OBLIGATIONS COMMUNALES DE 100 FRANCS REMBOURSABLES A 200 FR.

La CAISSE MOBILIERE, SOCIÉTÉ ANONYME DE CRÉDIT PROVINCIAL ET COMMUNAL, émet à 100 fr. des obligations en représentation des prêts faits aux Communes et Provinces remboursables par annuités en 60 ans à 200 fr.

Le tirage en sera effectué le 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

Elles offrent les mêmes garanties que celles émises en représentation de gages hypothécaires.

S'ADRESSER : A la Caisse de Paris, rue Drouot, 24 ; A Turin, rue Saint-Philippe, 2 ; A Genève, chez MM. Pictet frères.

A ROUBAIX, chez M. Crepont-Brasme, Banquier.

ENCRE JAPONAISE COMMUNICATIVE DU CHIMISTE N. ANTOINE, DE PARIS.

(Copiant encore un mois après l'écriture). Prix : 2,50 le litre, 1,50 le demi-litre.

Seul dépôt pour Roubaix et Tourcoing chez J. Rebourg, 56, Grande-Rue, Roubaix.

On se demande sans cesse le moyen de remplacer l'Huile de Foie de Morue ; ce problème est résolu par le SIROP DE RALFORT IODE, PRÉPARÉ A FROID, DE GRIMAUD. Cette préparation, qui a pour base le suc des plantes antiscorbutiques, a pour appui officiel les rapports médicaux les plus favorables, et produit des résultats remarquables aussi bien chez les enfants que chez les grandes personnes.

Aliment des convalescents.

Pour activer la convalescence, remédier à la faiblesse chez les enfants et fortifier les personnes faibles de poitrine ou de l'estomac, les docteurs Alibert, Broussais, Blache, Baron, Jadelot, Moreau, Fougier, etc., recommandent spécialement le RALFORD DE DELANGRENIER, seul aliment approuvé par dix membres de l'Académie de Médecine, seules autorités qui offrent garantie et confiance. Dépôt dans chaque ville.

Nouveau purgatif.

Les personnes difficiles, les dames, les enfants, peuvent agréablement se purger avec le CHOCOLAT DESMAREZ, purgatif très efficace et qui agit sans irritation. Dépôts dans toutes les Pharmacies. (Se défendre des imitations).

MAL DE DENTS. — L'EAU DE D. OMBRA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans les pharmacies.

VINAIGRE DE TOILETTE COSMÉTICI Supérieur par son parfum et ses propriétés blanches et rafraîchissantes. — Dépôts chez les Parfumeurs. 4424-7145